

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du VENDREDI 26 mars 2021 à 20 H 00 en mairie

Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants 13

MACHARD Bruno, Maire,
BATOT-FRANÇOIS Nathalie. BOURGEOT Alix. BUCHER Noël. CARDOT Jules CLOT Jean-Paul.
DOMINGUES Yves. GALLAND Jean-François. GAULIARD Cécile. HURAUX Hélène. MAGUET Valérie.
MANTEY Josiane . PUJOL Gilbert. TISSERAND Martine.

Absents : MAGUET Valérie (excusée). MOUGIN Sébastien

Secrétaire :

-Validation compte-rendu

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte-rendu du 12 mars 2021.

Pour à l'unanimité

La présidence de la séance ce sujet est prise par TISSERAND Martine, 1^{ère} adjointe qui présente les comptes de gestion et les comptes administratifs concernant le budget général, budget assainissement ,budget lotissement et l'année 2020

13 présents : Le Maire ne participe pas au vote : soit votants : 12

APPROBATION COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2020

Le conseil municipal déclare que le **compte de gestion du budget général de la commune de VAUVILLERS** dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal , visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'a appelé ni observation, ni réserve de sa part.

Pour l'unanimité

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2020

Le conseil municipal, après approbation du compte de gestion du budget général 2020 dressé par le Receveur Municipal , approuve le compte administratif du budget général de la commune de VAUVILLERS année 2020.

Pour l'unanimité

	Résultats cumulés 31/12/2019	Part affecte à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice	Intégration résultat ccas dissous	Résultats cumulés au 31/12/2020
Investissement	-92 013.46 €		-141 133.82€	79.93€	-233 067.35 €
fonctionnement	334 347.55 €	91 933.53 €	104 376.33 €	0.16 €	346 790.51 €
TOTAL	242 334.09 €	91 933.53 €	-36 757.49€	80.09 €	113 723.16 € €

APPROBATION COMPTE DE GESTION BUDGET assainissement 2020

Le conseil municipal déclare que le **compte de gestion du budget Assainissement de la commune de VAUVILLERS** dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal , visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'a appelé ni observation, ni réserve de sa part.

Pour l'unanimité

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

Le conseil municipal, approuve le compte administratif du budget ASSAINISSEMENT de la commune de VAUVILLERS année 2020.

Pour l'unanimité

	Résultats 31/12/2019	cumulés	Résultat de l'exercice	Résultats cumulés au 31/12/2020
fonctionnement		32 863.26 €	15 689.65 €	48 552.91 €
investissement		140 990 31 €	-57 493.52€	83 496.79 €
TOTAL		173 853.57 €	-41 803.87 €	132 049.70 €

APPROBATION COMPTE DE GESTION BUDGET lotissement 2020

Le conseil municipal, déclare que le **compte de gestion du budget Lotissement de la commune de VAUVILLERS** dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'a appelé ni observation, ni réserve de sa part.

Pour l'unanimité

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT 2019

Le conseil municipal, approuve le compte administratif du budget LOTISSEMENT de la commune de VAUVILLERS année 2020

Pour l'unanimité

	Résultats 31/12/2019	cumulés	Résultat de l'exercice	Résultat cumulés au 31/12/2020
fonctionnement		126 824.16 €	-26 565.43 €	100 258.73 €
investissement		-278 224.18 €	75 095.92 €	-203 128.26 €
TOTAL		-151 400.02 €	48 530.49 €	-102 869.53 €

:Affectation du résultat de fonctionnement BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MACHARD Bruno, Maire
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 du BUDGET GENERAL
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020

Constatant que le compte financier présente :

-un excédent de fonctionnement cumulé de **346 790.51 €**

- Décide

-d'affecter ce résultat en couverture du déficit d'investissement : **233 067.35 €**

Et des restes à réaliser : 0

-affecter une somme de **233 067.35 €** au compte 1068

-de conserver le solde en section de fonctionnement soit

un report à nouveau créditeur au compte recette de fonctionnement 002 de **113 723.16 €**

Voté à l'unanimité

Débat d'orientation budgétaire

Après avoir présenté les résultats du Compte Administratif 2020 et le résultat cumulé au 31/12/2020 qui affiche un solde positif de **113 723,16 €**, le maire explique aux membres du conseil qu'il a fait une simulation de budget pour avoir une évaluation de la capacité à travaux et à investissement dont dispose chaque année notre commune, hors recettes exceptionnelles liées à la vente de biens (immeubles et terrains).

Ainsi, en ne prenant en compte que les recettes habituelles et constantes (en fixant une recette de vente de bois à 65 000€ - moyenne établie sur les ventes de plusieurs années), et en ne considérant que les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges fixes et incontournables – salaires...mais sans aucun travaux), les sections fonctionnement et investissement du budget général donnerait les résultats suivants :

Section fonctionnement = + 106 600 €

Section investissement = - 70 180 € (déficit dû au paiement du capital des emprunts)

Ce qui dégagerait la somme pour travaux ou investissements de **36 420 €** (106 600 – 70 180). Ce montant reste faible sachant qu'il sera forcément sujet à variation en fonction de la vente de bois qui aujourd'hui reste très aléatoire.

Toutefois, ce montant pourrait être revu à la hausse au cours des prochaines années pour deux raisons :

- la première est liée aux charges de fonctionnement de l'accueil de loisirs (périscolaire). En effet, à ce jour seule la commune de Vauvillers supporte la totalité des charges de fonctionnement (58 836€) de cette structure qui doit être considérée, non pas comme une structure communale mais comme une structure intercommunale puisqu'elle bénéficie aux élèves des 8 communes rattachées au syndicat des écoles. Une répartition équitable des charges de fonctionnement entre ces huit communes permettrait à Vauvillers de récupérer annuellement **32 836 €**. Ce sujet est en débat à la communauté de commune dans le cadre de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées). En effet, depuis 2015 c'est la CCHC qui a repris la compétence des accueils de loisirs et c'est à la com com que Vauvillers reverse les 58 836 € via une minoration de ses attributions de compensation liées à la fiscalité de entreprises.
- La seconde est liée au remboursement d'emprunts. Trois prennent fin en 2022 pour un montant de **16 960 €** et deux en 2024 pour un montant de **15 740 €**.

Ainsi, dans le meilleur des cas, en maintenant au plus bas ses charges de fonctionnement, la municipalité pourrait espérer pouvoir disposer dès 2025 d'un montant plus confortable de l'ordre de **101 956 €** (36 420 + 32 836 + 16 960 + 15 740€) pour réaliser des travaux et des investissements. Cet objectif qui n'est qu'hypothétique, reste bien évidemment sujet aux variations éventuelles, dans les années à venir, des dotations de l'état et de la compensation de la taxe d'habitation dont nous n'avons bien évidemment pas connaissance aujourd'hui.

Pour 2021, après avoir inscrit les travaux listés ci-dessous, les budgets fonctionnement et investissement, qui seront présentés pour vote lors du prochain conseil du 9 avril, sont équilibrés à + 4€ et cela sans tenir compte du report du résultat au 31/12/2020 d'un montant de 113 723,16 €. En cumul, le bilan prévisionnel attendu au **31/12/2021** est donc de + **113 727,16€** (113 723,16 + 4€)

Les travaux prévus en 2021 sont les suivants :

Aménagement du rez de chaussée mairie (projet qui se poursuivra sur 2022)

Pose de la dernière couche de revêtement sur l'ancienne route d'Anchenoncourt.

Deux jours d'entretien de la voirie

Réfection de la toiture du bâtiment de la poste

Restauration de la Grande Fontaine

Restauration de la croix près de la Grande Fontaine

Restauration du mur de soutènement de la propriété Tchernikof en bordure du CD 417

Réhabilitation de la bibliothèque suite déménagement

Démolition de ce qui reste de la maison DENIZOT et nettoyage de la parcelle (rue du stade)

Réfection de la façade de l'ex maison diocésaine après démolition de la maison DENIZOT

Aménagement du jardin du souvenir au cimetière et lancement de la procédure de relevage des tombes

De 2022 à 2026 les travaux suivants peuvent être envisagés :

Réhabilitation des 3 logements dans le bâtiment de la mairie

Aménagement de la route d'accès au nouveau lotissement

Aménagement d'une aire de jeux pour enfants

Réfection de la cour du château en enrobé

Installation d'une défense incendie au Moulin de la Craie

Deux jours d'entretien de voirie (annuels)

Réfection de l'ancienne route d'Anchenoncourt (partie actuelle non goudronnée)

Réfection d'un mur de soutènement d'une charrière route de Demangevelle

Travaux à l'église

Réfection de la fontaine de la Maladière

Réfection de la fontaine Mouchy

Réfection du Puits de la source

Enlèvement de la haie du cimetière côté stade

Réfection des trottoirs rue Général Marcot

Réaménagement du local libéré par la poste (qui intégrera la Maison France Service début 2022) et réfection du logement situé à l'étage.

Cette liste, qui n'est toutefois pas exhaustive, permet de pouvoir se projeter sur les travaux et les investissements à réaliser durant notre mandat. Ils seront toutefois conditionnés à l'obtention des subventions attendues que nous ne manqueront pas de solliciter auprès des différents financeurs que sont : l'état, la région et le département.

Budget assainissement :

Le tableau ci-dessous reprend les résultats des sections fonctionnement et investissement des exercices 2019 et 2020 et affiche donc les résultats cumulés au 31/12/2020.

	Résultats cumulés au 31/12/2019	Résultats exercice 2020	Résultats cumulés au 31/12/2020
INVESTISSEMENT	140 990,31	-57 493,52	83 496,79
FONCTIONNEMENT	32 863,26	15 689,65	48 552,91
TOTAL	173 853,57	-41 803,87	132 049,70

Si en investissement, l'exercice 2020 présente un résultat négatif de – 57 493,52 € c'est en grande partie en raison des travaux réalisés rue du stade (devant le collège) dont une partie a été imputée à ce budget.

Le budget de fonctionnement est à minorer de 7 000 €, somme qui correspond à la subvention exceptionnelle (covid) versée par l'agence de l'eau pour participation à l'évacuation des boues qui ne pouvaient plus être épandues sur les surfaces agricoles. Subvention perçue en 2020 mais enlèvement des boues réalisé en janvier 2021 pour un montant de 8 900 €.

Prévision budget de fonctionnement 2021

Pour 2021, le prévisionnel prévoit un équilibre assez fragile du budget de fonctionnement à + 190 €. Cela ne permet donc pas de pallier aux imprévus de fonctionnement et démontre que le montant de la taxe d'assainissement est aujourd'hui trop faible.

Travaux :

Des subventions d'un taux total de 70% (50% agence de l'eau et 20% département) peuvent être accordées pour des

travaux sur notre réseau d'assainissement dans le cadre du contrat ZRR. La précédente municipalité s'étant inscrite pour des travaux dans le cadre de ce contrat, nous avons poursuivi la démarche sachant que des travaux sont réellement nécessaires sur notre réseau d'assainissement qui, en plusieurs endroits en raison de canalisations en mauvais état, est infiltré d'eaux parasites (eau de pluie ou eau issue de s nappes phréatiques), lesquelles n'ont pas vocation à alimenter notre station d'épuration, déjà vieillissante.

Une des conditions pour pouvoir prétendre à ces subventions est d'avoir une taxe d'assainissement de 1,30€ le m3 au 1er janvier 2022. Aujourd'hui, la taxe d'assainissement sur notre commune est de 1,00€ le m3. Une réflexion est donc engagée pour une augmentation de cette taxe, comme s'y était engagé par délibération le précédent conseil et ceci, pour les deux raisons ci-dessus. La décision sera prise lors du vote du budget 2021, le vendredi 9 avril. Il est à noter que nous avons une taxe d'assainissement parmi les plus faibles de toutes les communes de la Haute comté et qu'à l'horizon 2026, le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes entraînera de facto un nivellement, qui pour nous s'effectuera inmanquablement à la hausse.

Les travaux d'assainissement prévus en 2021 sont les suivants :

Travaux à la station (barres de guidage des moteurs et boîtiers électriques)

Travaux de réfection de deux regards rue Général Marcot

Travaux sur le réseau dans le cadre du contrat ZRR

Budget lotissement

Deux parcelles ont été vendues. Une en 2020 et une en début 2021.

Une troisième est en cours d'acquisition et nous espérons la vente d'une, voire deux supplémentaires.

Demande de subventions réhabilitation aile ouest de l'Hôtel de ville

Le coût estimé des travaux de réhabilitation de la partie droite (côté ouest) de l'HOTEL DE VILLE qui accueillera le secrétariat de mairie, bureaux et salle de réunion a été réévaluée 206 000.00 € ht soit 247 000.00 € TTC. Le conseil municipal approuve les travaux de réhabilitation et décide de solliciter la subvention DETR OU DSIL et EFFILOGIS. pour un taux de 70 à 80% d'aide. Votant : 13 pour : 13

Demande de subvention travaux grande fontaine, croix, mur bordant le CD 417

Le conseil souhaite réaliser dans le cadre de la préservation du patrimoine, la restauration de la Grande fontaine 3 400.00 €, ainsi que de la croix sur cette place 3 400.00 € et la restauration d'un mur le long de la RD 417, 4 000.00 € soit un coût total de travaux de 10 800.00 € ht. Il sollicite la subvention DETR sur un montant de 10 800.00 € au taux de 40 % .

Votant : 13 pour : 13

Demande de subvention pour réhabilitation de la bibliothèque

Suite au déplacement dans de nouveaux locaux de la médiathèque communale, le conseil souhaite solliciter une subvention auprès de la direction régionale des affaires culturelles pour réaliser les travaux de réhabilitation ainsi que l'acquisition de mobilier nécessaire soit pour un coût de 6 000.00 €. Il sollicite une subvention de 50 % sur un montant ht de 6 000.00 €.

Votant : 13 pour : 13

Demande de subvention toiture bâtiment « La Poste »

Dans le cadre de la préservation du patrimoine et de la nécessité de refaire la toiture du bâtiment « LA POSTE », le conseil municipal approuve les travaux d'un montant de 13 234.00 € et décide de solliciter la subvention DETR au taux de 40%.
Votant : 13 pour : 13

Cimetière

Les conseillers souhaitent compte-tenu de l'état du cimetière procéder à un relevage des tombes dans les parties les plus anciennes.

Le conseil municipal décide de lancer une procédure de reprise des tombes sur la partie droite de l'année centrale. Carrés à préciser

Il charge le Maire de mettre en place cette procédure et l'autorise à signer toutes pièces nécessaires .

Voté à l'unanimité

D'autre part l'embellissement du jardin du souvenir sera à faire ainsi que l'acquisition d'une stèle indiquant JARDIN DU DOUVENIR pour matérialiser cet emplacement.

Redevance assainissement

Le Maire indique que l'obtention de subvention pour les travaux d'assainissement au titre du ZRR, est subordonnée à l'augmentation de la taxe assainissement comme la précédente équipe municipale l'avait déjà annoncé et s'y était engagée.

Il propose de revoir ce sujet au prochain conseil et soumet aux conseillers les possibilités d'augmenter la part fixe ou proportionnelle.

GAZPAR compteur communicant gaz

Afin de permettre le relevé des compteurs gaz sur le territoire communal, INEO INFRACOM chargé du projet GAZPAR propose l'installation d'un concentrateur sur site, sur un bâtiment communal

Le bâtiment de la salle des fêtes est proposé pour accueillir cette antenne.

Le Maire est autorisé à signer la convention avec GRDF ainsi que toutes pièces se rapportant à ce projet

Voté à l'unanimité

Carte avantage jeunes

Le conseil municipal décide de poursuivre son action en faveur des jeunes en offrant aux jeunes de la commune âgés de 10 à 20 ans la CARTE AVANTAGE JEUNE destinée au moins de 30 ans et de faire l'acquisition de cartes au prix collectivité. Elles seront donc attribuées aux jeunes nés entre le 1 janvier 2001 et le 31 décembre 2011. Le Maire est autorisé à signer la convention à passer pour la commande des cartes nécessaires, et à signer toutes pièces relatives à cette opération.

Voté à l'unanimité

Suppression régie photocopies et régie salle des fêtes

Le conseil décide la suppression à compter de ce jour de la régie photocopies ainsi que celle de la salle des fêtes.

Les photocopies pour des dossiers déposés en mairie seront faites gratuitement, pour les autres besoins les personnes peuvent s'adresser au commerce local.

Il n'y aura plus de versement d'argent pour la salle des fêtes les opérations se feront par le biais d'écritures comptables.

Voté à l'unanimité

Informations diverses

– RIFSEEP pour agents communaux

La nouvelle réglementation en matière de prime attribuée aux agents communaux nous impose de revoir le mode de délivrance pour ceux qui en perçoivent. Ainsi les primes sont dorénavant accordées dans le cadre du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

De même, il convient de se prononcer pour l'attribution d'une prime pour les agents qui n'en perçoivent pas.

Le maire demande aux conseillers d'y réfléchir afin de pouvoir se prononcer sur ce sujet lors du prochain conseil au cours duquel le budget 2021 sera voté.

– Emploi dans le cadre du contrat PEC (Parcours Emploi Compétence).

Le maire a sollicité Pôle emploi pour avoir des précisions sur les emplois dans le cadre du PEC. Il lui a été précisé qu'une collectivité territoriale pouvait avoir recours à ce type d'emploi. Il s'agit de contrats de 20H00/semaine pris en charge à 80% par l'état, pour une durée de 6 mois minimum et renouvelable jusqu'à 24 mois. La rémunération étant à hauteur du SMIC (10,25€ brut), le reste à charge pour la commune serait de l'ordre de 164€/mois. Le maire demande au conseil de pouvoir engager les démarches pour rechercher un chômeur de la commune qui pourrait être intéressé par ce type de contrat. Le conseil approuve à l'unanimité.

– **Projet Age et vie.**

Le maire a reçu la commerciale de la société Ages § Vie, spécialisée dans la construction et la gestion de structures dédiées à l'accueil des personnes âgées. Il a présenté au conseil le projet qui permettrait d'accueillir 2 x 8 personnes âgées dépendantes (GIR 2 – 3 et 4). La société Ages § Vie est très intéressée par l'implantation de ces structures sur notre commune en raison de son attractivité (nombreux commerces et services de soins). Ces structures, composées chacune de 8 appartements de 30m² avec une pièce commune de 80m², généreraient six emplois locaux. La construction de cet ensemble serait totalement transparent pour la commune, Ages § Vie se chargeant de tout (construction et gestion). Le conseil municipal étant unanime sur l'opportunité de ce projet, un courrier sera prochainement adressé à Ages § Vie pour permettre à cette société d'engager les études en vue de la réalisation d'un avant projet sommaire du futur bâtiment. Un terrain adapté a été proposé à la société Ages § Vie qui doit le valider dans le cadre de l'avant projet sommaire. Pour information une structure de 16 logements va être ouverte très prochainement par Ages et Vie à Favorney.

– **Projet chaufferie bois.**

Une réunion réunissant M. ROOBE directeur du bureau d'étude PLANAIR, Mme CHAPELLE du Sied, M. GONANT du Pays des Vosges Saônoises, M. AUBERT de l'Adera, le maire, la 1ère adjointe et les conseillers municipaux de la commission bâtiment s'est tenue en mairie le vendredi 12 mars. Un point a été fait sur l'étude de faisabilité de la chaufferie bois et du réseau de chaleur qui en est à la version 7 et qui ne donne toujours pas satisfaction (lancée en février 2019, elle devait être rendue, 6 mois plus tard). Les bâtiments devant être pris en compte dans le cadre de cette étude ont été revus à la baisse tant il n'était pas pertinent de prendre en compte des locaux peu, voire pas du tout utilisés. Un nouveau délai de 4 mois a été donné au bureau d'étude pour fournir une étude conforme aux attentes des financeurs.

Venue d'un dentiste

Le samedi 20 mars, M. GONTARY, Alexandre, dentiste dans l'Yonne a été reçu par le maire et les adjoints. Intéressé pour s'installer sur notre commune, il a pu visiter le cabinet de M. et Mme TSCHEILLER qu'ils sont disposés à mettre en location. Sa réponse est attendue pour les prochaines semaines.

– **Travaux à l'église avec fondation du patrimoine.**

Dans le cadre de la souscription à la fondation du patrimoine, il n'est pas nécessaire d'avoir obtenu la totalité de la souscription pour débiter les travaux. Ainsi, ces travaux peuvent s'effectuer par tranches en fonction des sommes recueillies. Cette année, il sera procédé au changement de la fenêtre de la sacristie.

– **Site internet de la commune.** En cours d'élaboration

Fin de séance 23 h 30

Prochain conseil municipal le 09 avril 2021